



Erreur sur le contrat de travail

Par **franchute**, le **19/10/2015** à **18:00**

Bonjour,rrnJe suis employé à la SNCF en tant que contractuel depuis mai 2015. Je viens de me rendre compte que sur mon contrat était indiquée une rémunération de 35.000€ mensuels au lieu d'annuels...rnDu coup mon employeur veut me faire signer un avenant à ce contrat. Je n'ai pas vu cet avenant mais suis-je obligé de le signer? Suis je en droit de renégocier mon contrat à cette occasion? rnrnMerci de votre réponse

Par **alterego**, le **19/10/2015** à **18:27**

Bonjour,rrnSimple erreur de transcription.rnQui pourrait croire à une rémunération mensuelle de 35000€/mois pour la fonction à laquelle vous avez été embauché ?rrnLisez bien l'avenant mais pour la question rn"salaire"...rrnEnfin, nul ne peut vous empêcher de vouloir négocier votre contrat tant que vous le faites avec pertinence.rnrnCordialement